

I - SÉCURITÉ

1. DÉLINQUANCE

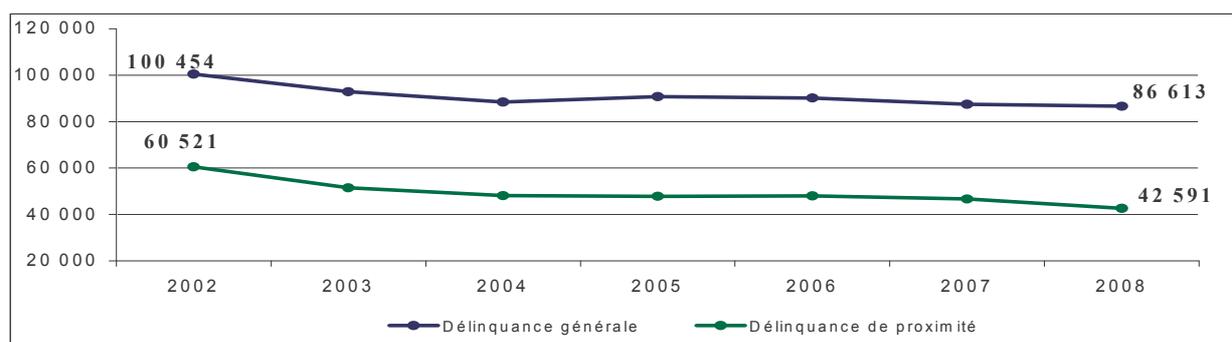
1 - Evolution de la délinquance

a) Poursuite de la baisse de la délinquance en baisse en 2008

La délinquance générale est en baisse de 0,94 % (86 613 faits au lieu de 87 439 en 2007). La délinquance de proximité baisse de 8,80% (42 591 faits au lieu de 46 700 l'année précédente).

La délinquance diminue de manière contrastée :

- ✕ en zone de police, la délinquance générale baisse de 3,42 % (71 738 faits, au lieu de 74 277) et la délinquance de proximité de 10,50% (35 558 faits, 39 730 en 2007) ;
- ✕ en zone de gendarmerie, la délinquance générale augmente de 13,01 % (14 875 faits au lieu 13 162 en 2007), et la délinquance de proximité de 0,90 % (7 033 faits en 2008, au lieu de 6 970).



Les chiffres de la délinquance de proximité se caractérisent par une baisse significative des principales infractions de voie publique.

Période concernée	vols avec violences	vols de véhicules	vols à la roulotte	vols à la tire
2007	4 335	5 388	13 998	3 772
2008	3 802	4 597	12 548	3 468
Evolution	-12,30 %	-14,68 %	-10,36 %	-8,06 %

Les violences aux personnes diminuent de 1,39 %. Si les violences physiques crapuleuses sont en diminution de 9,33 %, les violences physiques non crapuleuses progressent de 3,02 %, avec 181 faits supplémentaires par rapport à 2007, dont près de 60 % sont des violences intra-familiales.

Les vols à main armée, passés de 177 en 2007 à 287 en 2008 (soit + 62,15 %) ont fortement augmenté. Les commerces de proximité en sont les principales victimes.

Les violences urbaines ont baissé de 9,30 %. Leur évolution est contrastée : si les incendies de véhicules diminuent (-16,64 %), avec 1 137 véhicules incendiés au lieu de 1 364 en 2007, en revanche les violences collectives et les affrontements entre bandes augmentent respectivement de 53,61 % et de 39,29 %.

b) Activité des services de police et de gendarmerie

En 2008, près de 10 % des faits constatés relèvent de l'initiative des services de police et de gendarmerie. Le nombre d'infractions révélées par l'action des services (I.R.A.S.) est en hausse de 9,56 % avec 8 552 infractions, soit 746 faits supplémentaires par rapport à l'année dernière.

La hausse des I.R.A.S. s'est accompagnée d'une amélioration du taux d'élucidation de 1,94 point. Il atteint 32,70 % en 2008. Les gardes à vue augmentent également de 2%.

c) Lutte contre le trafic de stupéfiants

Le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants constatées à l'initiative des services de police et de gendarmerie est en hausse de près de 15 % (3 649, au lieu de 3 177 en 2007), en particulier pour :

- ✕ les trafics : + 22,73 % (54 faits au lieu de 44 en 2007) ;
- ✕ les usages-reventes et consommations : +16,31 %, soit 3 452 au lieu de 2 968.

Les saisies de stupéfiants sont également en hausse. 1,2 tonnes de cannabis ont été saisies au cours de l'année.

d) Développement de la vidéo-protection

En deux ans, plus de 280 caméras ont été installées, portant le nombre total de caméras sur la voie publique à 375 en 2008, au lieu de 194 en 2007. 45 communes sont aujourd'hui équipées.

Les dispositifs des communes d'Argenteuil et de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency ont été reliés aux commissariats de sécurité publique de leur secteur.

La majorité des véhicules de transports de voyageurs du département dispose d'un système de vidéo-protection embarqué. Les autres véhicules seront équipés au cours de l'année 2009.

Le développement de la vidéo-protection dans les gares s'est poursuivi en 2008 : 22 gares du département sont vidéo surveillées.

2. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

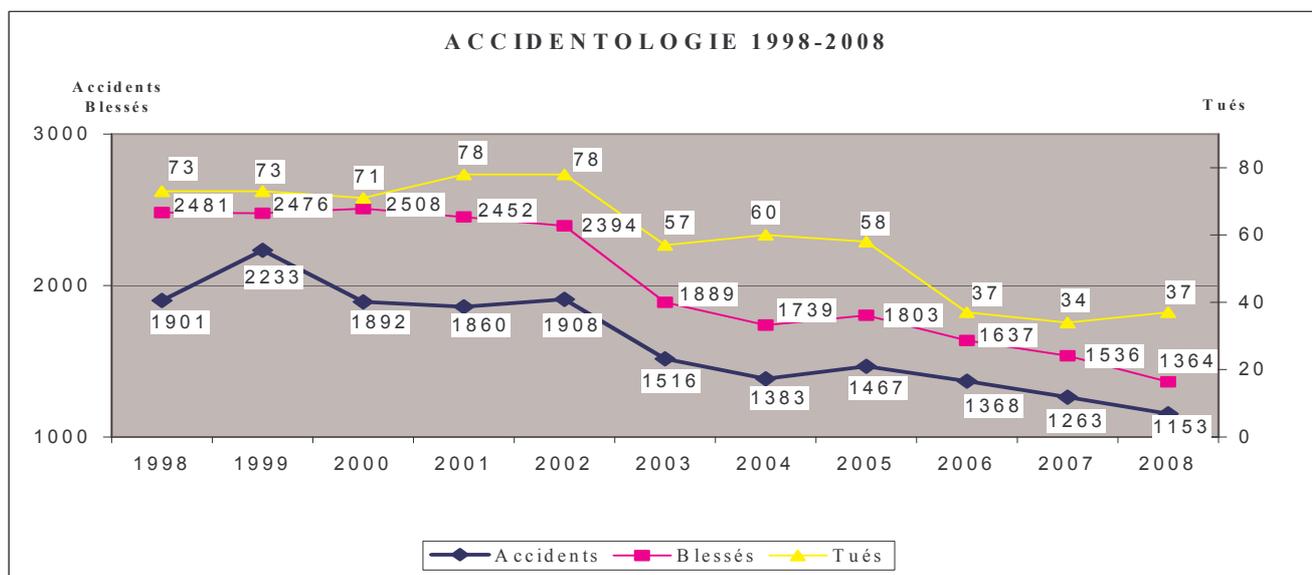
1 – Faits

37 personnes ont été tuées sur les routes du Val d'Oise en 2008, au lieu de 34 en 2007.

Le nombre des automobilistes tués sur la route diminue (9 en 2008 au lieu de 16 en 2007), mais la part des conducteurs de deux-roues dans la mortalité routière continue de progresser (18 en 2008 au lieu de 14 en 2007, soit près de 50% du total des tués).

Le nombre de personnes blessées a baissé en 2008, s'établissant à 1364, au lieu de 1536 en 2007, soit 172 blessés en moins (-11%).

Le nombre d'accidents corporels a baissé en 2008, s'établissant à 1153, au lieu de 1263 en 2007, soit 110 accidents corporels en moins (-9%).



2 – Relevés des infractions

a) Contrôles routiers

Les infractions liées à la vitesse ont diminué de 4,8 % et les excès de vitesse supérieurs à 40 km/h entraînant une rétention ou suspension de permis de conduire ont baissé de 42,3% (314 rétentions ou suspensions administratives ont été opérées pour excès de vitesse).

Au 31 décembre 2008, le département comptait treize radars fixes automatiques en service. En 2008, 4 nouveaux radars ont été mis en service à Epinay-Champlatreux, à Saint-Gervais, à Osny et à Saint-Ouen-L'Aumône, portant à 13 le nombre total de radars dans le département.

Au cours de l'année, 277 459 infractions ont été relevées (soit une augmentation de plus de 17,8%) : 183 366 par les radars embarqués et 94 093 par les radars fixes. Dans plus de 89 % des cas, les excès de vitesse relevés étaient inférieurs à 20 km/h.

Les infractions liées au défaut de port de la ceinture sont en baisse de 7,6 %, et celles relatives au défaut de port du casque de 14 %.

9 497 procès verbaux sanctionnant l'utilisation du téléphone portable au volant ont été dressés par les forces de police et de gendarmerie en 2008, au lieu de 7 394 pour la totalité de l'année 2007, soit une augmentation de plus de 28 %.

b) Lutte contre l'alcoolémie et l'usage de stupéfiants

Sur les 96 956 dépistages réalisés dans l'année, 3 663 soit 3,8%, se sont avérés positifs. Les contrôles ont augmenté de 8% par rapport à 2007 .

Les rétentions ou suspensions du permis de conduire effectuées (1438) pour taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l, ont baissé de 9,7 % (134 rétentions ou suspensions de permis pour conduite sous l'emprise de stupéfiants). Son rapport avec celui des dépistages pratiqués est de l'ordre de 1,5 % au lieu de 1,8% en 2007.

3- Prévention

Plusieurs actions ont été conduites en direction, en particulier, des jeunes âgés de moins de 25 ans, qui représentent plus de 30 % de la population du département :

- ✓ l'accompagnement des étudiants après les soirées a permis le transport en autocar de 3 500 étudiants à l'occasion de cinq soirées en 2008;
- ✓ les sessions d'apprentissage des règles de la conduite et de partage de la route basée sur le volontariat proposée aux candidats à l'attestation de sécurité routière inscrits au GRETA ont bénéficié à 194 personnes ;
- ✓ le « challenge de sécurité routière » organisé, pour la 10^{ème} année consécutive en partenariat avec la mairie de Cergy et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les grandes écoles, les universités de Cergy et d'Ile de France, a réuni plus de 500 étudiants en 2008 ;
- ✓ les deux journées de formation à la conduite de moto avec la gendarmerie, la DDSP, la CANIF, le groupe « sécurité routière moto 95 » et la DDEA, ouvertes aux jeunes conducteurs (permis de moins d'un an) ont permis de former plus 180 participants.

3. GESTION DE CRISE

1 – Planification de la gestion de crise

En 2008, la rédaction des plans BIOTOX et PIRATOX a été achevée. Ces deux plans sont intégrés au plan vigipirate. Dans le domaine sanitaire, le plan « canicule » a été actualisé.

Plusieurs exercices de sécurité civile ont été organisés. afin de tester les plans de sécurité civile et d'apprécier la synergie entre les différents services de l'Etat, du Département, des communes, les opérateurs et les associations en période de crise :

- ✓ déclenchement du plan particulier d'intervention de l'entreprise GDF Suez de Saint-Clair sur Epte et de l'entreprise SMCA de Chennevières les Louvres (site SEVESO II) ;
- ✓ exercice SATER ;
- ✓ exercice zonal multi attentats en Ile de France.

2 – Prévention des risques

a) Schéma départemental de prévention des risques naturels

Le schéma, en cours de concertation avec les collectivités, constituera un document d'orientations quinquennal comprenant un bilan, des objectifs généraux et un programme d'actions en matière de connaissance du risque, de surveillance et prévision des phénomènes. Il sera soumis à approbation en 2009.

b) Plan de prévention des risques

Deux plans de prévention des risques « mouvement de terrain » sont en cours de réalisation :

- ✓ le plan d'Argenteuil ;
- ✓ les études préalables à l'élaboration d'un plan de la commune d'Epiais-Rhus ont été engagées en lien avec l'inspection générale des carrières.

Une réflexion sur la prise en compte des risques liés aux boves et aux falaises sur les communes de la Boucle de Moisson a été engagée sur la commune de Haute-Isle. Elle se poursuivra, en 2009, sur les communes de la Roche-Guyon et Vétheuil.

c) Information sur les risques majeurs

Le travail d'information s'est poursuivi, en 2008, par :

- ✓ la définition d'une stratégie de formation des chefs d'établissement scolaire sur la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté ;
- ✓ la mise à jour des informations nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires suite à la prescription d'un plan particulier des risques technologiques. Deux communes sont concernées : Chennevières-les-Louvres et Epiais les Louvres ;
- ✓ les travaux préparatoires à la révision du dossier départemental des risques majeurs.

d) Ruissellement pluvial

Dans le cadre du « porter à connaissance » des documents d'urbanisme, la DDEA a engagé un travail mise à jour des cartographies des axes de ruissellement pluvial des communes. 62 communes ont fait l'objet d'une mise à jour.

Une étude sur le ruissellement pluvial a été lancée pour définir une cartographie numérique des principales zones à risque du département et envisager les travaux de réduction de la vulnérabilité ou l'élaboration de plans de prévention.

4. SÉCURITÉ SANITAIRE

1 – Veille et alerte sanitaire

a) Surveillance sanitaire

La cellule de veille et d'alerte de la DDASS anime un réseau de surveillance dans les établissements d'hébergement de personnes âgées et assure le suivi hebdomadaire des indicateurs d'activité des établissements du réseau de surveillance régional.

b) Signalements sanitaires

La cellule de veille et d'alerte réalise les investigations sanitaires des maladies à déclaration obligatoire, des épidémies et des événements environnementaux avec risque sanitaire. 165 signalements sanitaires ont fait l'objet d'une investigation en 2008 (172 en 2007), dont 35 cas d'hépatites A aiguës, 24 signalement de toxi-infections alimentaires collectives et 12 cas d'infections invasives à méningocoque.

En outre 11 signalements d'infections respiratoires aiguës sont survenues dans des collectivités (établissements de santé, écoles...), la coqueluche étant à l'origine de la majorité des signalements (9 sur 11).

264 cas de tuberculose ont également été notifiés en 2008 à la DDASS (+25 % par rapport à 2007).

Enfin, la DDASS a recueilli la notification de 136 cas de VIH et 6 signalements d'hépatite B, ces signalements n'engendrant aucune investigation sanitaire ou environnementale.

2 - Santé environnementale

a) Contrôle sanitaire des eaux

4721 prélèvements ont été effectués pour le contrôle de la qualité de l'eau : 2730 pour l'eau du robinet, 1907 pour les eaux de piscine à usage collectif, 57 pour les eaux conditionnées et 27 pour les eaux de baignade.

La qualité de l'eau du robinet est globalement satisfaisante, mais il convient de noter la mauvaise qualité de certains captages du fait de pollutions diffuses, principalement d'origine agricole. Des périmètres de protection ont été instaurés pour deux captages en 2008.

b) Légionelloses

En 2008, 14 cas de légionellose ont été recensés. 13 inspections ont été menées afin d'évaluer les mesures de prévention contre la légionelle dans les établissements accueillant des populations sensibles.

3 - Santé publique

a) Programme régional de santé publique

86 dossiers ont été financés en 2008 à hauteur de 1 510 224 €, dont 58 (605 903€) répondant à l'appel à projets sur le dépistage du cancer colorectal lancé sur le plan national et régional en 2008.

b) La sécurité sanitaire des aliments (protection de la santé publique)

Les services vétérinaires assurent le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Les inspections portent sur les denrées alimentaires animales et les conditions de leur production et de leur manipulation. Les contrôles ont porté sur les établissements de transformation et d'entreposage (60 inspections), de restauration de type cuisines centrales (30 inspections), et de remise directe aux consommateurs et de distribution (230 inspections).

La DDSV assure la coordination des services de l'Etat (DDASS, DDCCRF) en matière de sécurité alimentaire au sein de la délégation inter-services de sécurité sanitaire des aliments. En 2008, la délégation a pris en charge 15 enquêtes de toxi infections alimentaires collectives, 28 alertes sanitaires et 80 plaintes traitées.

4) - Protection et la santé des animaux

La DDSV réalise également des inspections documentaires et de terrain, d'une part, en santé animale et protection de la santé publique, par le suivi des grandes maladies des mammifères de rente (tuberculose, brucellose, fièvre aphteuse, pestes, salmonelloses aviaires, rage) afin de garantir la qualité sanitaire du cheptel et la santé publique et, d'autre part, en matière de protection animale dans l'ensemble des établissements d'élevage, de vente, de présentation au public, d'expérimentation ou pendant des événements (aïd-el-kébir), afin de s'assurer que les conditions de détention sont compatibles avec les impératifs biologiques des différentes espèces.

II – COHÉSION SOCIALE

1. LOGEMENT SOCIAL, RÉNOVATION URBAINE, ACCÈS AU PARC SOCIAL

1 – Offre de logements sociaux

a) Construction neuve de logements sociaux

Le nombre de logement sociaux financés par l'Etat s'élève à 2095 logements, dont 1 983 au titre du plan de cohésion sociale (soit 82% de son objectif), et 112 au titre du plan de relance. S'ajoutent 179 logements PLS réalisés par l'association Foncière Logement, portant à 2 274 le nombre de logements sociaux engagés.

Ce bilan comprend les logements sociaux financés au nom de l'Etat par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Parallèlement l'ANRU a financé la construction de 890 logements au titre de la reconstitution du parc démoli.

	Logements sociaux financés en 2008 (hors ANRU)				Rappel 2007	Evolution 2007/2008
	Plan de Cohésion Sociale 2008	Plan de relance 2008	Association Foncière Logement	Total 2008		
PLUS	1 081	35	-	1 116	1 078	4%
PLAI	554	39	-	593	161	268%
PLS	348	38	179	565	718	-21%
Total	1 983	112	179	2 274	1 957	16%

Ces résultats confirment la tendance, enregistrée depuis 2003, d'une augmentation significative du nombre de logements sociaux financés.

b) Développement de l'offre de logements

L'un des principaux outils de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et du Logement est le Programme Local de l'Habitat (PLH). 5 EPCI du Val d'Oise à compétence « habitat » ont obligation de réaliser ce document. De plus, bien que n'ayant pas d'obligation, la Communauté de Communes « Roissy Porte de France » s'est engagée le 23 septembre 2008 dans l'élaboration d'un PLH.

En 2008, 3 PLH ont été adoptés par les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, de Val et Forêt et de Val de France.

c) Application de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU)

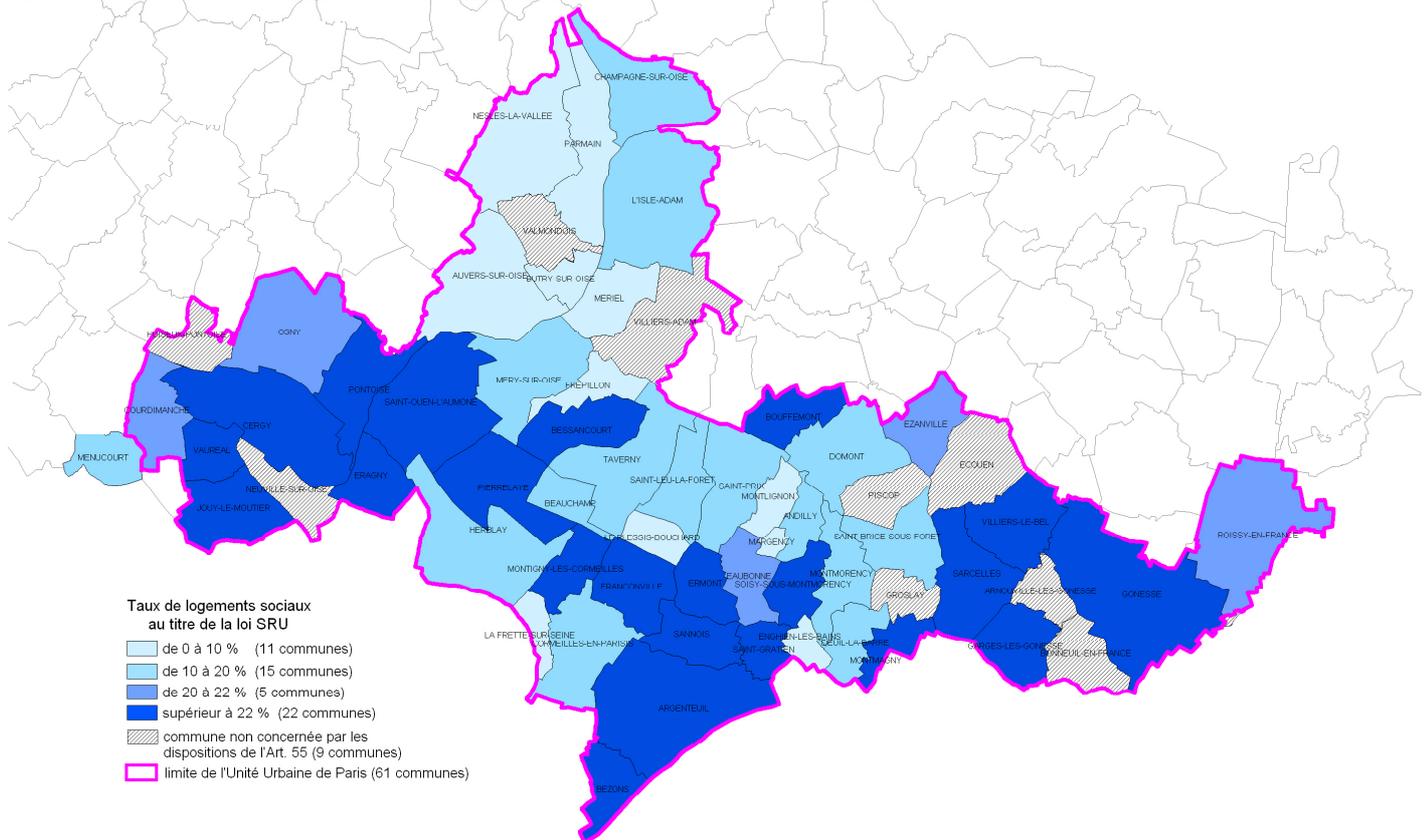
Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 imposent aux communes de « l'unité urbaine » de Paris comptant plus de 1500 habitants de disposer, à terme, de 20 % de logements locatifs sociaux parmi leurs résidences principales.

2008 a été l'année du bilan de l'engagement triennal 2005-2007 et de la fixation d'un nouvel objectif triennal.

Au 31 décembre 2007, 11 communes n'ayant pas atteint leur objectif 2005/2007 ont fait l'objet d'un arrêté de carence. Les commissions communales prévues par la loi se sont réunies en juillet 2008 afin d'examiner la situation de chacune. 8 d'entre elles, ayant réalisé moins de 80% de leur objectif triennal, se sont vues attribuer un taux de majoration de leur prélèvement variant de 20 à 100 %. Il leur a été proposé l'adoption d'un contrat de mixité sociale qui précise les actions et les moyens mis en œuvre pour, d'une part, rattraper le retard accumulé au cours de la période triennale 2005/2007 et, d'autre part, assurer la réalisation de l'objectif 2008-2010.

Au 1^{er} janvier 2008, 26 communes sont concernées par les dispositions de la loi. De nouveaux objectifs en terme de réalisation de logements locatifs sociaux ont été fixés pour la période 2008/2010. Ainsi, **960** logements sociaux devront être construits à l'horizon **2010** et **5968** pour atteindre le seuil de 20%.

Taux de logements locatifs sociaux au 1er Janvier 2008



Sources : ©IGN-BDCarto 2006
 DGH-taxe d'habitation 2008 - DDEA95 - Inventaire SRU 2008
 Cartographie : DDEA 95-SHL/EPHIV
 Janvier 2009



2 - Rénovation urbaine

Dans le cadre des actions menées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), 25 projets sont en cours dans le Val d'Oise. Ils concernent près de 150 000 habitants.

Deux nouvelles conventions ont été signées en 2008 (Bezons, Fosses), portant à 15 le nombre de projets validés dans le département. Un 16ème projet (Villiers-le-Bel, lieux dits Puit La Marlière et Derrière Les Murs de Montseigneur), validé cette année, sera signé en 2009. Par ailleurs, 7 projets relèvent du dispositif des opérations isolées pour 1,8 milliards d'euros, dont 656M€ de subventions de l'ANRU.

Plus de 1 700 logements sociaux neufs sont construits (dont 890 en 2008), 1 550 logements ont été démolis, (dont 690 en 2008) et 4 700 logements ont été réhabilités (dont 1 650 en 2008). Sur le plan financier, 97,5M€ de subventions, générant un montant prévisionnel de travaux et de prestations de 276M€, ont été notifiées en 2008.

3 - Relogement des personnes en situation de grande précarité

a) Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

En 2008, le plan 2008-2010 a été soumis aux instances de validation, dont le conseil général du Val d'Oise et le conseil régional de l'habitat qui ont délibéré favorablement. L'arrêté approuvant le plan pourra être signé en 2009.

Des actions particulières ont été menées :

- x organisation de réunions techniques avec les EPCI sur les thèmes de l'accroissement de l'offre de logements adaptés et accessibles aux ménages les plus défavorisés et l'habitat indigne;

- x début de la réflexion sur la baisse des charges locatives dans le parc social dans le cadre d'une réhabilitation;
- x présentation et validation par le comité responsable du plan, le 11 décembre 2008, d'un nouveau règlement intérieur du fonds solidarité logement, outil financier du plan d'actions pour solvabiliser les ménages défavorisés et permettre la mise en place d'accompagnements sociaux liés au logement réalisés par des associations spécialisées.

b) Accords collectifs

L'objectif 2008 a été augmenté passant de 683 à 850, pour tenir compte notamment du relogement des déclarés « prioritaires et urgents » par la commission de médiation du Droit au Logement Opposable (DALO) du Val d'Oise.

L'objectif a été dépassé, puisque 873 relogements ont été enregistrés. Le contingent préfectoral reste toujours celui qui est le plus mobilisé, mais les parts réalisées par les bailleurs et les mairies sont en augmentation.

Le relogement des sortants de structure reste toujours une priorité de la préfecture. Leur nombre a atteint 268 en 2008.

c) Droit au logement opposable (« DALO »)

Installée dès janvier 2008, la commission de médiation du Val d'Oise a examiné 2767 dossiers « logements » et « hébergement ».

592 ménages ont été déclarés « prioritaires et urgents » au titre du logement et 102 au titre de l'hébergement. Une concentration importante des demandeurs est observée sur les secteurs des rives de Seine, et notamment la ville d'Argenteuil qui, à elle seule, en rassemble 23%, et sur la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

190 ménages ont été relogés et 17 hébergés au cours de l'année. 57 % des ménages reconnus « prioritaires et urgents » ont fait l'objet d'une proposition.

4 – Veille sociale et hébergement

a) Veille sociale

Elle repose surtout sur l'activité du 115 (mission d'accueil, d'écoute et d'orientation notamment vers l'hébergement). Deux actions complémentaires permettent de repérer les personnes sans abri et d'assurer un premier accompagnement social l'une tout au long de l'année (9 accueils de jour dont 2 ouverts le week-end), l'autre en hiver, (équipes de maraude et de transport par la croix rouge et les restaurants du coeur)

b) Hébergement

Le dispositif s'appuie sur une capacité totale de 972 places dont 652 réparties dans 36 structures fonctionnant en année pleine et 320 places d'hébergement d'insertion dans 17 CHRS.

Par ailleurs, les deux maisons relais de Taverny et Corneilles en Parisis disposent de 65 places.

Le dispositif hivernal 2008-2009 (1er novembre – 31 mars) de 330 places (orientation du 115) comporte une offre en continu de 159 places (87 places en hôtel et 72 places en structures) complétées, par période de grand froid, par 171 places supplémentaires (58 places en hôtel et 213 en structures).

L'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées permet de financer 702 places.

4 - Qualité de l'habitat

a) Parc public

En 2008, des subventions d'un montant de 2 M€ ont été accordées pour la réhabilitation du parc social (1 282 logements sociaux).

b) Parc privé

L'action de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est orientée vers la production de logements à loyer maîtrisé, dont des logements à loyer conventionné et des logements à loyer intermédiaire, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne.

Les objectifs pour 2008 ont été atteints à 83% :

Logements	Objectif 2008	Réalisation au 31.12.08	Taux de réalisation
Loyers maîtrisés	1375	1030	75%
Remise sur le marché de logements vacants	123	53	43%
Lutte contre l'habitat indigne	109	250	229%
TOTAL	1607	1333	83%

L'ANAH a délivré 7,65 M€ de subventions. L'intervention sur les copropriétés en difficultés dans le cadre des procédures de type plan de sauvegarde ou OPAH a représenté 61% de ce montant soit 4,68 M€.

c) Habitat indigne

En 2008, le service santé-environnement de la DDASS a été destinataire d'environ 300 plaintes. Ces plaintes émanent principalement de particuliers. Elles ont toutes été traitées et près de 200 inspections ont été réalisées.

66 logements ont fait l'objet de la prise d'un arrêté d'insalubrité: 32 au titre de la procédure liée aux locaux impropres à l'habitation (caves, sous-sols, combles, pièces sans ouvertures sur l'extérieur , etc.) et 34 au titre des procédures liées à l'insalubrité réparable ou irréparable.

L'année 2008 constitue également la deuxième année de mise en oeuvre du Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne. Les actions menées se sont concentrées sur la réalisation d'un chantier important de travaux d'office et l'organisation de quatre réunions de sensibilisation à destination des maires du département. 52 mairies ont participé à ces réunions au cours desquelles étaient présentées les différentes procédures et leurs modalités de mise en oeuvre.

Enfin 250 logements ont été financés par l'Anah au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

d) Réglementation thermique

La réglementation thermique s'applique désormais aux bâtiments existants (rénovation lourde).

Une réunion a été organisée à l'attention des collectivités, des bailleurs et des professionnels du bâtiment, pour leur présenter les mesures législatives et réglementaires liées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants.

e) Contrôle de la réglementation de la construction

L'objectif des contrôles effectués sur les bâtiments d'habitation collectifs est de faire respecter les règles de construction. Elles portent sur les rubriques « accessibilité et adaptabilité », « sécurité-incendie », « porte automatique de garage », « gardes-corps » et « local ordure ménagères ». Les procès verbaux sont transmis au procureur de la république.

Contrôle de la réglementation de la construction (BHC)	2007	2008
Nombre de contrôles effectués	9	7
Nombre de procès-verbaux de non conformité établis	9	5
Nombre de 2ème contrôle effectué pour mise en conformité	7	0
Nombre de procès-verbaux classés sans suite	0	0
Nombre de bâtiments mis en conformité suite aux procès-verbaux	2	0

2. ÉGALITE DES CHANCES

Le Plan Espoir Banlieues, présenté par le Président de la République dans son discours du 8 février 2008, fixe de nouveaux objectifs à la politique en faveur des quartiers difficiles :

- promouvoir l'égalité des chances en faveur des habitants résidant dans ces quartiers;
- réinsérer tous les quartiers dans la République.

La création de délégués du préfet est une des mesures novatrices du plan. Les délégués du préfet sont chargés, au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, d'en suivre la mise en oeuvre.

Au plan national, 350 quartiers sont concernés. Pour ce qui concerne le Val d'Oise, ce sont treize postes de délégués qui sont ouverts.

1) Les axes du « Plan Espoir Banlieues » :

a - Sécurité :

Ce plan prévoit la création d'unités territoriales de quartier et de délégués à la cohésion police-population : les unités territoriales de quartier, particulièrement formées à l'activité en milieu difficile, doivent être implantées prioritairement dans des quartiers ayant été marqués par des violences urbaines (Cergy et Villiers-le-Bel ont été retenues); les délégués à la cohésion police-population ont vocation à renforcer le lien de confiance entre la police et la population.

b - Transports :

L'Etat décide de mobiliser des financements supplémentaires de façon à désenclaver les quartiers mal desservis par les transports en commun. Dans cette perspective, sera accélérée la réalisation des projets suivants:

- ✗ projet structurant : le barreau ferroviaire RER B/ RER D ;
- ✗ projets permettant une amélioration de la desserte par bus des zones urbaines sensibles d'Argenteuil, de Cergy, de Garges-lès-Gonesse, de Goussainville, de Montigny-les-Cormeilles, de Persan, de Sarcelles et de Villiers-le-Bel.

c - Emploi :

- ✓ institution du contrat d'autonomie, qui consiste à accompagner les jeunes des quartiers prioritaires, de moins de 26 ans, faiblement qualifiés, vers l'emploi, par un soutien renforcé et personnalisé mis en oeuvre par un organisme de placement privé, choisi sur la base d'un appel d'offres lancé par l'Etat (1 710 contrats, au total, doivent être signés sur la période 2009-2011, pour le Val d'Oise).
- ✓ engagement national de 68 grandes entreprises en faveur de l'emploi des jeunes résidant dans des quartiers en difficulté : 11 510 embauches réalisées en 2008 (objectif de 11 338), 1 591 contrats en alternance signés (objectif de 2 753), 2 058 stages conclus (objectif de 4 183).

Au-delà des volets «sécurité», «transports» et «emploi» du Plan Espoir Banlieues, une série de mesures contenues dans ce plan appartiennent au domaine éducatif et tendent vers un objectif affirmé de réussite éducative.

2) Réussite éducative :

a – Programmes de réussite éducative

Les programmes de réussite éducative ont pour objectif d'assurer un suivi individualisé des enfants de 2 à 16 ans, repérés lors de difficultés scolaires, ou pour des questions relatives à leur comportement et à leur situation familiale. L'année 2008 a été caractérisée par le lancement du programme de Bezons, qui est venu s'ajouter à ceux établis entre 2005 et 2007 à Argenteuil, Cergy, Deuil-la-Barre, Eragny, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Montigny-les-Cormeilles, Montmagny, Persan, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Sarcelles, Villiers-le-Bel.

b - Dispositifs d'excellence :

Les internats d'excellence ont pour objectif de créer des conditions de travail plus favorables pour des élèves aux capacités prometteuses mais dont la situation familiale empêche l'obtention de bons résultats scolaires.

28 places d'internat sont réservées dans trois lycées du département (lycée polyvalent Jean Jaurès à Argenteuil, lycée polyvalent Eugène Ronceray à Bezons, lycée professionnel d'Epluches à Saint-Ouen-l'Aumône).

Les sites nationaux d'excellence : Le lycée Romain Rolland d'Argenteuil est l'un des trente sites nationaux d'excellence du plan « Espoir banlieues ». Le projet d'établissement est axé autour de deux grands axes : l'ouverture internationale avec l'enseignement renforcé des langues vivantes (classes européennes, enseignement de l'arabe) et la dimension artistique et culturelle. La promotion des filières scientifiques est également mise en avant, ainsi que la parité filles-garçons.

c - Opération «Une grande école , pourquoi pas moi ?»

Elle vise à accroître les chances de réussite des lycéens issus de milieux modestes ou défavorisés dans les filières d'études supérieures.

Ce dispositif permet d'accompagner les élèves de seconde choisis pour leurs bons résultats et leur motivation, dans un parcours de familiarisation avec les filières d'excellence des grandes écoles et des universités, afin de les préparer à intégrer celles-ci dans les meilleures conditions.

Le programme, complémentaire aux enseignements scolaires, se décline en séances de tutorat hebdomadaire avec des étudiants via des sorties culturelles, des ateliers d'expression orale et écrite et des visites d'entreprises.

Initié par l'ESSEC en 2003, le partenariat s'est élargi progressivement à d'autres grandes écoles : l'Ecole de Biologie Industrielle, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electricité Production et Méthode et l'Ecole Centrale d'Electronique.

En 2008, 271 740 € ont été versés par la préfecture au titre de la « politique de la ville » à ces établissements qui accompagnent près de 300 élèves de la seconde à la terminale, scolarisés dans les lycées de Cergy, Saint Ouen l'Aumône, Argenteuil et Garges-Lès-Gonesse.

d - Lutte contre le décrochage scolaire :

Prévention de l'absentéisme : les procédures de lutte contre l'absentéisme sont renforcées. En 2007/2008, l'Inspection académique du Val d'Oise a envoyé 3 782 courriers de rappel à la loi, qui permettent un retour à la normale dans 80% des cas.

Pour les situations non résolues, 160 familles de collégiens ont été convoquées à un entretien. Pour celles qui se présentent (environ 80%), l'amélioration de l'assiduité des enfants est effective pour un peu plus de 50% d'entre eux. Pour les autres, la situation est transmise au Conseil Général ou au parquet des mineurs, selon la préférence qui est accordée à l'aide éducative ou aux mesures judiciaires.

Partenariat avec les programmes de réussite éducative : dans le cadre de leur programme de réussite éducative, les villes de Gonesse, Saint-Ouen-l'Aumône, Sarcelles, Argenteuil, Cergy et Villiers-le-Bel ont mis en place des actions de prévention du décrochage scolaire et d'accueil des élèves exclus temporairement. Pour mettre en oeuvre ces actions, les villes s'appuient sur un protocole élaboré conjointement avec l'Education Nationale: il prévoit une prise en charge des enfants et des adolescents par le réseau associatif ou les services sociaux, ainsi qu'une aide à la parentalité pour les familles qui se sentent les plus désarmées face à leurs obligations.

3. INTEGRATION, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

1 – Accueil et intégration

a) Plan départemental d'accueil des primo arrivants pour 2006-2008

Le plan comporte 13 actions articulées autour de cinq axes : accès aux droits, ouverture des droits sociaux, accès aux soins, scolarisation et insertion professionnelle, accès au logement.

Le contrat d'accueil et d'intégration est le pivot de l'intégration des primo-arrivants. 29 mobilisations de la plateforme ont été réalisées en 2008. 5 855 personnes ont été convoquées et 89,60 % ont honoré ce rendez-vous pour lesquels l'ANAEM enregistre un taux de signature de 98,13 %. 13,79% ont été orienté vers le travailleur social et 20,7% se sont vu prescrire la formation linguistique.

Les signataires (2633 hommes et 2533 femmes) sont surtout ressortissants de l'Algérie, du Maroc et de la Turquie. Ils résident principalement à Argenteuil (14,16 %), Sarcelles (11,06 %) Garges-lès-Gonesse (8,86 %) et Cergy (8,13 %).

L'implantation d'une direction territoriale de l'ANAEM à Cergy en 2008 a permis une meilleure proximité avec les signataires .

b) Délivrance des titres

22277 cartes de séjour d'un an et 14038 de 10 ans ont été délivrées en 2008 (+12% par rapport à 2007).

400 demandes d'introduction par regroupement familial ont été accordées, chiffre équivalent à celui de 2007.

Le nombre de demandeurs d'asile a baissé de 26 % soit 1052 en 2008 contre 1422 en 2007. En revanche le pourcentage de réponse favorable a nettement augmenté soit 38% en 2008 pour 27% en 2007.

Sur les 3 sites d'accueil des étrangers de la préfecture de Val d'Oise, 180 000 étrangers ont été reçus en 2008.

2 – Égalité entre hommes et femmes

Les priorités portent sur :

- l'égalité en droits et le respect de la dignité,
- l'égalité professionnelle,
- l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique et associative,
- l'articulation des temps de vie et le développement des moyens permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

a) Lutte contre les violences faites aux femmes

Les 3 « référentes » installées en 2008 (Cergy, Argenteuil, est du Val d'Oise) ont pour missions l'accompagnement individualisé des femmes victimes et la coordination d'un réseau de professionnels.

En novembre 2008, lors de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, un colloque départemental a réuni plus de 300 personnes.

b) Égalité professionnelle

Le prix de la vocation scientifique et technique des filles a, en 2008, récompensé 11 lauréates, dont 5 ont obtenu une mention spéciale.

3 - Insertion des personnes handicapées

Sur le système d'information territorial du Val d'Oise géré par la préfecture est désormais accessible aux bailleurs sociaux, la liste des demandeurs de logements handicapés mise en ligne par les associations ou la maison départementale des personnes handicapées.

783 dossiers d'accessibilité aux établissements et installations recevant du public ont été instruits, dont seulement 5 projets ont reçu un avis défavorable.

Les demandes de dérogation des établissements recevant du public concernent surtout les bâtiments existants (39 dérogations ont été accordées).

Au 31 décembre 2008, 2165 places médicalisées en établissements étaient financées, dont 101 nouvelles places en 2008 (Jouy-le-Moutier, Argenteuil, Cergy).

4. ACCES A L'EMPLOI

La situation de l'emploi dans le département s'est dégradée en 2008. De décembre 2007 à décembre 2008, la demande d'emploi en fin de mois de catégorie 1 a augmenté de 4,3% (43 900 personnes en données cvs). Cette augmentation touche particulièrement la population jeune avec un bond de 11,7%.

1 - Accès à l'emploi des publics fragiles :

Jeunes : les sept missions locales ont négocié et signé avec la DDTEFP une convention précisant des objectifs en terme d'accueil, de suivi, d'accompagnement et d'accès à l'emploi pour un financement de 2 586 190€ auquel s'est ajouté 304 360€ au titre du fonds pour l'insertion des jeunes (1400 bénéficiaires)

	2007	2008	Variation
Primo accueil	8 819	9 586	8,7 %
Accompagnement	20 382	22 346	9,6 %

Le dispositif « *contrat d'autonomie* » a été mis en place pour 190 jeunes, 760 en 2009 et 2010 et 190 en 2011. Malgré un démarrage tardif en fin d'année, **145** jeunes sont entrés dans le dispositif.

Dans le cadre du *contrat d'objectif et de moyens de l'apprentissage* signé en 2008, l'Etat et le conseil régional cofinancent 2 postes de développeurs portés par les missions locales de Cergy et de Deuil la Barre pour un montant de 41 700€. L'an passé, **2728** contrats de professionnalisation dont 1902 pour des jeunes (**2010** en 2006 et **2835** en 2007) et **4979** contrats d'apprentissage (**2876** en 2006 et **3876** en 2007) ont été conclus dans le Val d'Oise.

L'opération « *10 000 bâtisseurs* » a permis de récolter 274 intentions de recrutement et de signer **192** recrutements (dont **134** à fin 2008), de mettre en place un forum départemental (Val de France : 53 offres d'emploi déposées, **28** recrutements réalisés sur le forum), de rouvrir la plateforme de l'AFPA de Garges lès Gonesse (**42** jeunes en qualification sur le dernier trimestre 2008).

Contrats aidés : 2212 CAE, 825 CAV et 705 CIE ont été signés en 2008.

Le financement de l'action « *Nos quartiers ont des talents* » par la DRTEFP a permis de proposer un emploi à **72** jeunes diplômés.

Insertion par l'activité économique : 14 entreprises d'insertion ont été financées (au lieu de 11 en 2007), 12 associations intermédiaires, 18 chantiers d'insertion (au lieu de 13 en 2007) et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (au lieu d'1 en 2007). La DDTEFP a versé 1 565 248€ dont 53 288€ de FSE.

Formation de base : 6 structures financées à hauteur de 262 108€ accueillent du public en difficulté au regard des savoirs de base, de l'illettrisme et de la maîtrise de la langue française.

Personnes handicapées : outre le contrôle de la déclaration de l'obligation d'emploi, la DDTEFP met en oeuvre un plan départemental d'emploi de 150 931€ de trois axes : jeunes, maintien dans l'emploi, mobilisation des entreprises.

Seniors : Le plan départemental senior du Val d'Oise financé par l'Etat (93 550€) et le FSE (163 517€) a un triple objectif : sensibiliser les entreprises au maintien dans l'emploi des salariés de plus de 50 ans, construire un plan opérationnel de gestion prévisionnelle des compétences, développer le tutorat des jeunes par les seniors.

2) Politique active de l'emploi

Services à la personne : La DDTEFP a délivré **52** agréments simples et **6** agréments qualité, soit un total de **45** structures exerçant sur le département. Elles ont fourni **2 565 138 h** de travail à **3056** salariés, ce qui représentent 1559 personnes équivalents temps plein. Le nombre d'heures moyen hebdomadaire par salarié augmente.

Suivi de la recherche d'emploi : ce service participe à la mobilisation du demandeur d'emploi. Il a convoqué 1 395 demandeurs d'emploi et a été saisi par l'ASSEDIC pour un examen de situation de 1 082 personnes. Il a notifié 843 sanctions.

RSA : mis en place par le Conseil général, il bénéficie d'un soutien financier de l'Etat. Sur la zone test d'Argenteuil-Bezons, 1 069 personnes ont signé un avenant et 1 038 personnes ont perçu au moins une fois le RSA pour un montant moyen de 194,22€.

Validation des acquis de l'expérience : il y a eu une augmentation du nombre de dossiers instruits (131 en 2008, 97 en 2007) et des titres délivrés (1 236 en 2008, 990 en 2007). La DDTEFP a mis en place un financement de 40 000€.

Appui au développement : le dispositif local d'accompagnement a accueilli 80 structures et effectué un diagnostic dans **106**. L'ingénierie a profité à **93** associations. Le coût total de l'opération s'est élevé à 178 500€.

Mutations économiques : l'activité de ce service a été influencée par l'arrivée de la crise économique au dernier trimestre. Si le nombre de procédures de licenciements de plus de 10 salariés a baissé (39 au lieu de 41), ainsi que le nombre de salariés concernés (1 390 contre 1 577), le nombre de décisions de chômage partiel a fortement augmenté (65 contre 38) et concerne un nombre d'heures plus important (55 245 contre 19 118). Le nombre de conventions du FNE est en baisse (28 contre 69) en raison de la diminution des conventions de préretraite.

3) Législation du travail

L'inspection de travail a réalisé 1 846 interventions en entreprise qui ont donné lieu à 8 096 observations, 374 mises en demeure et arrêts-reprises de travaux et 42 procès verbaux.

Les négociations entre partenaires sociaux sur le travail du dimanche dans le secteur du bricolage n'ont pas abouti. En application du code du travail, onze dérogations individuelles ont été accordées par arrêté préfectoral à des entreprises du bricolage et de l'électroménager en raison de la concurrence découlant de l'ouverture légale accordée à l'ameublement, ainsi qu'à un libraire indépendant en raison de la nature des biens culturels vendus le dimanche. L'ensemble de ces arrêtés a fait l'objet d'une action contentieuse en annulation.

Le service de renseignements a vu sa saisine augmenter (3 869 personnes contre 2 754, 8 590 appels téléphoniques contre 4 945, nouvelles compétences : 520 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles). Il en est de même du service chargé de l'enregistrement des accords (1 308 accords contre 754) et de la main-d'oeuvre étrangère (3 297 demandes contre 2 390).

5. GENS DU VOYAGE

La loi du 5 juillet 2000 impose la mise en oeuvre d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Le schéma du Val d'Oise, publié le 30 novembre 2004, fixe un objectif de réalisation de 1.035 places de caravanes. 32 communes comptant plus de 5 000 habitants et 4 établissements publics de coopération intercommunale sont concernés en fonction de leur poids de population et des besoins recensés en 2003. Le délai imparti aux communes pour s'acquitter de leur obligation est arrivé à échéance fin 2008. Lors de l'approbation du schéma en 2004, 218 places de caravanes étaient en service (taux de réalisation initial du schéma : 21,06%). Au 31 décembre 2008, 283 places sont ouvertes aux gens du voyage, 474 places ont été financées par l'Etat en 2007/2008 et 35 places vont être subventionnées en 2009, les dossiers ayant été déposés en décembre 2008. Au total, 727 places auront été financées et aménagées au 30 novembre 2010, date de caducité de l'actuel schéma, portant son taux de réalisation à 70,2 %. Ces dossiers ont représenté en 2008 un engagement financier de l'Etat de 4,9 M€.

En 2008, 32 places supplémentaires ont été ouvertes à Ermont et Saint Leu la Forêt ce qui porte à 27,3% le taux de réalisation du schéma départemental. 35 autres places sont construites et en attente d'ouverture : 22 à Montigny et 13 Bessancourt. 439 places ont été financées au cours des années 2007 et 2008 et devraient être construites d'ici décembre 2010. Le taux de réalisation de l'objectif du schéma départemental devrait être alors de 67%.

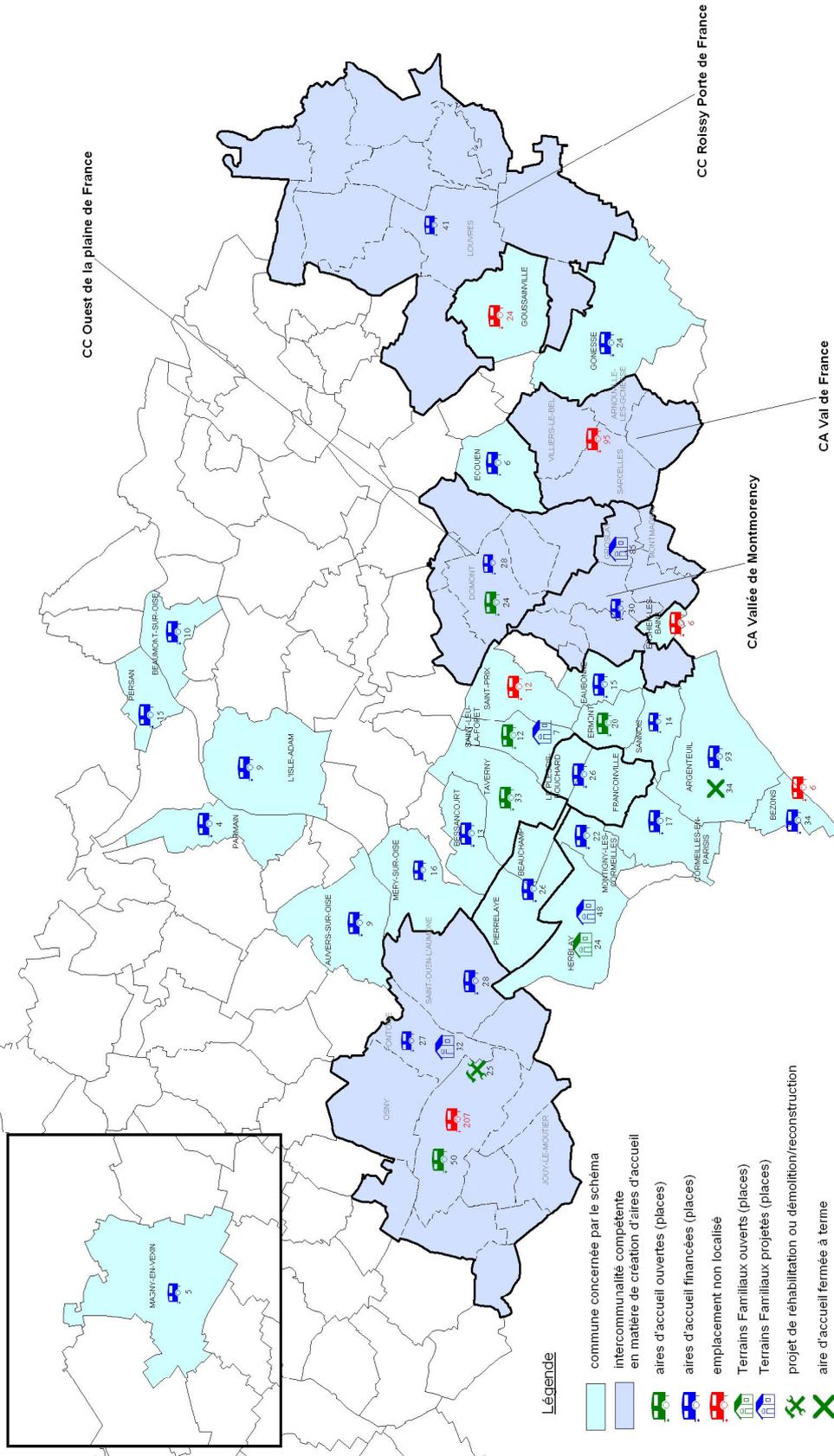
Trois établissements publics de coopération intercommunale et 4 communes n'ont pas satisfait à leurs obligations. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le Préfet peut, après mise en demeure restée sans effet dans les trois mois suivants, se substituer aux communes et EPCI défaillants pour acquérir des terrains, les aménager et les gérer au nom et au frais de celles-ci grâce à la procédure d'inscription en dépenses obligatoires.

La loi « Besson », tout comme le schéma, n'ont pas pour vocation d'apporter des solutions au relogement des gens du voyage sédentaires ou itinérants contraints. L'attitude des communes d'Argenteuil, d'Herblay, de Saint Leu la Forêt, de Pontoise et de la CAVAM, qui ont identifié de réels besoins sur leur territoire, a été de s'engager dans la réalisation de terrains familiaux ou d'habitats adaptés qui constitue l'une des actions prioritaires du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Ainsi, à l'horizon 2010, près de 50 terrains familiaux (soit 150 places de caravanes) auront été aménagés souvent avec le recours à une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale. Cette démarche, financée à hauteur de 50 % par l'Etat, a été menée, en 2008, pour le relogement de 5 familles des gens du voyage à Herblay.

Les articles 9 et 9-1 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ont été modifiés par les articles 27 et 28 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cette modification donne la possibilité au préfet de procéder, après mise en demeure, à l'évacuation forcée des résidences mobiles en cas de stationnement illicite, sans passer par le juge (Président du Tribunal de grande Instance). L'évacuation peut être envisagée dans un délai minimum de 24h. Les recours contre cette procédure peuvent être portés devant le tribunal administratif, qui se prononcera en référé dans les 72 heures. Cette nouvelle procédure accroît fortement l'efficacité de l'action administrative et constitue une incitation supplémentaire pour les communes inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage à remplir leurs obligations en la matière. Sa mise en oeuvre, est rapide et gratuite. Elle a été mise en oeuvre à 46 reprises en 2008.

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Bilan d'application au 31 Décembre 2008



Sources : ©IGN/ED/Cartho 2006
DDEA 95-SHL/BPH

Cartographie : DDEA 95-SHL/BPH/IV
Janvier 2009



6. DÉPENDANCES DES JEUNES

1- Prévention

En 2008, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie a délégué une enveloppe de 255 610 euros qui a permis de financer 25 actions au titre de la prévention et de la prise en charge sanitaire et sociale. Ces actions ont notamment permis de sensibiliser 6 000 collégiens et lycéens aux dangers inhérents à la consommation de stupéfiants.

La direction départementale de la jeunesse et des sports a mis en place une formation de 5 jours sur la prévention des conduites addictives, en direction des travailleurs sociaux, des animateurs et des éducateurs présents dans les lieux d'accueil d'adolescents. Ce stage doit aider les acteurs de terrain dans la mise en oeuvre d'une prévention primaire et secondaire mettant en garde les jeunes contre les éléments permissifs de leur environnement et les incitant à refuser les consommations nocives.

Un stage spécifique « prise de risques chez les adolescents », ainsi qu'un autre stage « méthodologie de projets », à destination des animateurs sportifs, ont également été organisés par la DDJS.

Le comité départemental d'éducation sanitaire et sociale a développé des campagnes de:

- ✓ prévention du tabagisme dans les entreprises (6 entreprises partenaires) et dans les lycées « Aujourd'hui, je ne fume pas » : Montesquieu à Herblay, Jean Mermoz à Montsoult, Georges Braque à Argenteuil, Gustave Eiffel à Ermont, George Sand à Domont;
- ✓ prévention des conduites addictives en direction des collégiens, par l'action DOPAMINE, qui utilise l'outil théâtral, ainsi que par des débats sur les différentes addictions, y compris les jeux vidéo, animés par l'association RIVAGE et l'ANPAA (collèges Chantereine et Pablo Picasso à Sarcelles, collège Léonard de Vinci à Bouffémont, collège Claude Monet à Magny en Vexin);

La direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie assurent, au sein des établissements scolaires, des actions d'information sur les stupéfiants, pour un public de 4 000 collégiens et 3 000 lycéens.

Enfin, des consultations relatives au cannabis sont organisées dans les centres de soins aux toxicomanes (Dune, Imagine et Rivage).

2- Plan de lutte contre les drogues, le tabac et l'alcool

Un nouveau plan de lutte contre la toxicomanie a été signé le 28 septembre 2007 par le préfet et le procureur de la République.

Il a pour objectifs de favoriser la démarche de soins pour toute personne interpellée pour usage de substances psycho-actives, d'améliorer la qualité de la prise en charge sanitaire et sociale, ainsi que l'accompagnement des personnes placées sous main de justice. Il doit également permettre de prévenir, repérer et favoriser l'accès aux soins des mineurs suivis par la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse.

3- Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Le partenariat existant entre les différents organismes publics et privés (police, gendarmerie, Conseil Général, DDASS, associations, etc) a été reconduit et a permis de rendre plus efficace la sensibilisation des élèves aux consommations nuisibles à la santé.

11 933 élèves ont bénéficié d'actions de prévention des conduites addictives, dont 5 578 élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} auprès desquels des infirmières de l'éducation nationale ont traité de la question spécifique du tabagisme.

7. LIEN SOCIAL

1 - Promotion de pratiques culturelles, sportives et associatives

La direction départementale de la jeunesse et des sports a soutenu financièrement les pratiques culturelles, sportives et associatives, et apporté une assistance méthodologique pour un montant de 2 464 579 € dont 1 670 802 € pour le CNDS avec une priorité marquée pour les publics les plus en difficulté.

En effet, dans le cadre du développement des activités sportives et culturelles encadrées dans les quartiers 16, clubs sportifs ont bénéficié d'une convention triennale (2006/2008) pour les aider à renforcer leurs interventions dans les quartiers sensibles.

Un effort particulier a été également consenti en faveur de l'intégration républicaine par la culture, soit 382 990 € au titre de la « politique de la ville » en 2008 :

- ✓ 16 actions centrées sur l'art théâtral, auxquelles ont participé environ 2 000 jeunes et 300 adultes, ont permis de familiariser les habitants des quartiers prioritaires avec les enjeux de la vie en collectivité et les questions relatives à la citoyenneté ;
- ✓ 4 initiatives, dont celles menées par la fondation Royaumont, ont permis de sensibiliser les jeunes aux notions de patrimoine commun, de mémoire collective et de diversité culturelle ;
- ✓ 4 actions pluridisciplinaires (arts plastiques, musique, danse) ont favorisé la découverte du monde artistique.

2 - Préservation de la mémoire

Les services départementaux de l'ONAC doivent devenir, à l'horizon 2010, le « guichet unique » départemental de proximité des anciens combattants, victimes de guerre et autres ressortissants de l'Office

En 2008, l'activité du service départemental a recouvert les domaines suivants :

- 1) **reconnaissance et réparation** : le nombre de dossiers instruits (cartes du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement pour handicapés, retraite du combattant) connaît une forte baisse. Cette baisse est en partie compensée par l'instruction de 260 dossiers d'anciens combattants algériens pour le compte du service départemental de Paris ;
 - 2) **solidarité** : le montant versé par acte de solidarité en faveur des ressortissants de l'ONAC en difficulté (anciens combattants, victimes de guerre ou du terrorisme, harkis, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation), s'établit en moyenne à 638 € en 2008 pour un total annuel versé de 93 000 € ;
 - 3) **des crédits délégués par la mission interministérielle aux rapatriés** : 50 dossiers d'allocations de reconnaissance en faveur de harkis ou de veuves de harkis originaires d'Afrique du Nord ont été traités (montant de plus de 80 000 €) ;
 - 4) **Mémoire** : participation à la préparation du concours national de la résistance et de la déportation, pour les lycées et collèges et du concours des petits artistes de la Mémoire pour les primaires ainsi que sur la campagne scolaire sur les valeurs de la résistance.
- Les activités traditionnelles ont été maintenues : collecte du bleuet de France et prêt d'expositions aux écoles, associations et mairies.

3 - Solidarité

a) Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes :

Le Val d'Oise compte 6238 places. 197 places nouvelles ont été créées cette année par extension de capacité de 3 établissements à Saint-Prix (42), Saint Leu la Forêt (19) et Andilly (26) et par création de 2 nouveaux établissements, l'un à Eragny (91 places entièrement dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer), l'autre à Osny (88 places dont 69 provenant des fermetures de 2 établissements).

Par ailleurs, 15 conventions tripartites (gestionnaires, Conseil Général, Préfet) ont été renouvelées en 2008 avec les établissements du département.

b) Maintien à domicile des personnes âgées :

Un accueil de jour de 10 places destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer a été ouvert en avril 2008 à Argenteuil.

47 places de services de soins infirmiers à domicile ont été créés en 2008, permettant une meilleure couverture territoriale.

1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS

1 - Routes et autoroutes

a) Transfert de compétences

Après la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et au transfert des routes au Département (ex-RN1, RN14, RN16, RN17, RN170 et RN311) au 1er Janvier 2006 et la réorganisation des services routiers de l'Etat, la DDEA 95 n'a plus la responsabilité des projets d'infrastructures routières. Les projets routiers ont été relancés puis transférés comme suit :

- au Département le 1^{er} janvier 2006:

- ✓ mise en sécurité de la RN17 (en travaux CG95 2008) ;
- ✓ Bip Est (en travaux CG95 2008) ;
- ✓ aménagements urbains pour le prolongement du tramway T2 à Bezons ;(en travaux 2008)

- à la direction interdépartementale des routes d'Ile de France :

- ✓ dénivellement de l'échangeur entre l'A15 et la RN184 ;
- ✓ installation du système d'information pour un réseau intelligible aux usagers « SIRIUS » sur l'A115 ;

- à la direction régionale de l'équipement d'Ile de France :

- ✓ prolongement de l'autoroute A16 ;
- ✓ prolongement de l'autoroute A104.

b) Projets

- ✓ dénivellement de l'échangeur A15 – RN184 : cette opération a été inscrite au plan de relance 2009. L'objectif est de démarrer les travaux en septembre 2009, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'à septembre 2011) ;
- ✓ « Sirius » sur A 15 et A115 : mise en service prévue au printemps 2009 ;
- ✓ A16 : prolongement jusqu'à la Francilienne : un débat public a eu lieu à l'automne de 2007. La décision ministérielle a été prise en 2008 pour une réalisation envisagée pour 2016 ;
- ✓ A104 entre Méry et Orgeval : après la décision gouvernementale du tracé d'octobre 2006, l'Etat a réalisé des travaux d'études topographiques, géotechniques, d'analyse de l'état existant (air, bruit, faune et flore), de reprise des études de trafic, de lancement des études fines de tracé ; l'enquête d'utilité publique devrait être lancée en 2010.

2 - Transports collectifs

a) Projets de tramway (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et RATP)

- ✓ Tramway T2 Nanterre-Bezons : des travaux de déviation des concessions sur la ligne ont été lancés en juillet 2007 pour une mise en service fin 2011. Les travaux de dévoiement de voirie sur la RD 311 réalisés en 2008 sont achevés. Les passerelles sur la Seine sont en cours de réalisation pour un achèvement fin 2009 . L'autopont a été démonté les 8 et 9 Novembre 2008. La livraison du pont dalle conservatoire aura lieu en 2009 et le début des travaux de la RATP, à BEZONS, en 2010 ;
- ✓ Tramway T5 St Denis – Garges - Sarcelles : les travaux ont commencé en juillet 2007 par la construction de l'ouvrage d'art sur la RD125 au niveau du pôle gare de Garges-Sarcelles. Les travaux de dévoiement des réseaux des concessionnaires sont en cours. La mise en service du tramway aura lieu fin 2011.

b) Tangentielle Nord

- ✓ Ce projet de 28 km prévoit de créer 6 nouvelles gares et concerne les départements de Seine-Saint Denis, Val d'Oise et Yvelines ; le réseau de correspondances coupe les 5 lignes de RER, les transiliens de Paris-Nord, St Lazare et le tramway T1 et prévoit un échange avec le futur tramway St Denis-Epinay-Villetaneuse ainsi que les lignes de métro 5 et 13. En 2008, les dossiers de DUP emportant mise en compatibilité des POS/PLU ont été montés. la mise en service est prévue en 2014 pour la section EPINAY –Le BOURGET.

c) Mise en accessibilité des transports

La mise en circulation d'un nouveau matériel roulant est prévu en décembre 2009 sur la ligne H (Paris- Gare du Nord - Creil) et ses interconnexions (Pontoise - Creil et Montsoult - Persan/Beaumont). Cette ligne compte 41 gares; 4 gares seront aménagées tous les ans. Les premières concernées en 2009 sont la gare du Nord et 3 gares dans le Val d'Oise, Groslay, Bouffémont et Luzarches. Le matériel roulant sera à un seul niveau avec des qualités d'habitabilité et de confort. Les personnes en fauteuil roulant pourront accéder aux première et dernière rames qui ont accès de plain pied aux quais de 950 mm avec un comble lacune. Les autres rames disposent d'une marche mobile pour accéder aux quais 550 mm.

2. TERRITOIRES

1 - Connaissance des territoires

Diagnostiques territoriaux : En 2008, la DDEA a achevé la réalisation des diagnostics territoriaux sur les 6 territoires identifiés du département (Cergy-Pontoise, est du Val d'Oise, Rives de Seine, Vallée de l'Oise-Pays de France, Vallée de Montmorency et Vexin). Ces travaux ont permis de cerner les enjeux propres à chaque territoire. Ils seront mis en ligne prochainement.

Atlas des paysages du Val d'Oise : l'élaboration d'un atlas des paysages pour le Val d'Oise a été engagée en 2008. Il constituera un outil de connaissance partagé des unités paysagères et des phénomènes d'évolution des paysages du département. Sous la forme d'un outil de communication et de réflexion à l'attention de tous les acteurs de l'aménagement, il définira les priorités en matière d'aménagement, de gestion et de protection des paysages.

Développement économique des territoires : l'année 2008 a également été l'occasion de compléter la connaissance des territoires sur le thème de la logistique (étude logistique élaborée par le cabinet SAMARCANDE) et d'achever l'étude sur leur développement économique .

2 – Planification

Révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) : Le projet de SDRIF a été adopté par le conseil régional d'Ile de France le 26 septembre 2008, après tenue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 octobre au 8 décembre 2007.

SCOT de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes : La communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes poursuit l'élaboration de son SCOT et a présenté le 4 décembre 2008 aux personnes publiques associées le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable.

La DDEA accompagne l'EPCI dans le suivi de la procédure et s'assure du respect des règles d'urbanisme et des enjeux de l'État dans la conception du document.

SCOT de Cergy – Pontoise : La communauté d'agglomération a délibéré le 7 octobre 2008 sur la révision du schéma directeur de la ville nouvelle approuvé en 2000 et sur l'élaboration d'un SCOT « Grenelle » à l'échelle des 12 communes de son territoire.

3 - Documents d'urbanisme

Plans locaux d'urbanisme : 3 avis de l'Etat ont été rédigés en 2008 sur les PLU arrêtés (contre 27 en 2007). Les délibérations en conseil municipal mettant en révision des POS/PLU ont abouti à 9 « porter à connaissance » en 2008 (contre 11 PAC en 2007) . Une commune a délibéré pour élaborer un PLU et une pour une carte communale. On compte également 33 mises à jour des documents d'urbanisme.

Des outils de référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ont été produits à destination des collectivités, par la DDEA et la DIREN.

Servitudes : plusieurs servitudes ont fait l'objet de mises à jour à la suite de la révision des PLU

Construction : le travail sur les documents d'urbanisme s'est effectué en s'assurant que les surfaces ouvertes à l'urbanisation correspondent aux besoins en logement tout en développant des projets d'aménagement durable. Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, plusieurs communes ont été conseillées dans leur projet de construction de logements sociaux ou de requalification de quartier.

4 - Procédures d'aménagement

Ecoquartier et aménagement respectant l'environnement : Dans le cadre des principes édictés par le Grenelle de l'Environnement et pour répondre aux nouvelles orientations du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, en matière d'urbanisme durable, les services de la DDEA accompagnent les communes dans leurs réflexions sur la constitution d'écoquartiers et d'aménagement répondant aux critères du développement durable (perspectives locales de développement économique, de performance environnementale, de qualité de vie et d'intégration sociale).

Contrat de développement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, 5 des opérations inscrites ont été proposées pour être intégrées dans le Contrat de Projets Etat Région : 3 opérations à Cergy (quartier Bastide, requalification du boulevard de l'Hautil, parc de stationnement régional des Trois-gares) ; une opération à Pontoise : les Hauts de Marcouville, et une opération à Courdimanche : construction d'un équipement culturel.

Convention foncière Etat Région : l'Etat a contribué en 2008 au financement des opérations d'aménagement du quartier de la gare de Garges-Sarcelles et de la ZAC multisite de Gonesse, relevant de la convention foncière, à hauteur de 1 091 227€.

Restructuration de la base aérienne de base aérienne 921 « Frères Mahé », située sur les communes de Taverny et Bessancourt. La préfecture pilote depuis septembre 2008, en lien avec la DDEA et les communes, les réflexions préalables à la définition d'un plan directeur urbain sur les emprises et bâtiments libérés.

Demandes d'implantation d'activités économiques : en 2008, la commission départementale d'équipement commerciale a examiné 16 demandes représentant 72.578 m² de surfaces de vente. 15 dossiers, représentant la création de 48.786 m² ont fait l'objet d'une autorisation. Aucune demande d'équipements hôteliers n'a été déposée.

34 dossiers de demandes d'agrément ont été instruits en 2008, représentant 230.500m² de SHON de locaux d'activités (soit environ 30 % des surfaces demandées en 2007). Seules 24 de ces demandes représentant 75.500m² de SHON sont nouvelles.

5 - Conseil et soutien aux collectivités locales

Dans le cadre de la loi de 2005 sur le handicap, la DDEA a développé des outils destinés aux collectivités pour les aider à réaliser les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que les diagnostics des établissements recevant du public, qui doivent être réalisés d'ici fin 2009. De nombreux échanges se poursuivent sur ces sujets, notamment dans le cadre de l'assistance aux communes rurales.

En matière d'environnement, le service d'ingénierie de la DDEA a poursuivi une centaine de contrats d'ingénierie dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des risques. Il s'agit de prestations d'assistance-conseil en zones rurales pour aider les collectivités dans les domaines suivants : mise aux normes des stations d'épuration (Auvers, Presles, Persan) et réseaux de collecte, sécurisation ou mise en place de traitement pour l'alimentation en eau potable, amélioration de la gestion des bassins versants, renouvellement des contrats d'affermage des services d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, la DDEA assiste, dans le cadre de contrats pluri-annuels, 35 collectivités dans la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, 24 pour l'alimentation en eau potable, 10 pour l'assainissement et 1 pour les déchets ménagers. Elle développe actuellement une base de données sur tous les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif du département dans le cadre de la création d'un observatoire national (modes de gestion, prix de l'eau, indicateurs de performance...).

L'aide aux petites communes se traduit également par quelques missions d'assistance dans le domaine des constructions publiques, notamment pour la construction de groupes scolaires.

6 - Développement durable

La démarche multipartenariale d'élaboration concertée et coordonnée d'un Plan de Déplacement des Employés (PDE) « Ecomouv' » concernant plusieurs collectivités et administrations de Cergy-Pontoise s'est poursuivie tout au long de l'année. La finalisation du diagnostic des déplacements et la conduite de réunions thématiques avec les agents au 1er semestre 2008 a donné lieu à un plan d'actions commun.

Des ateliers du développement durable, pilotés par la DDEA et regroupant différents services ont permis de définir une vision commune et concrète du développement durable et de nouvelles façons de travailler. Ils ont donné lieu à la production d'outils opérationnels visant à mieux intégrer les questionnements liés au développement durable tout au long de la conduite des projets. Une charte traduisant l'engagement des services de la DDEA a été signée par le directeur à la fin de l'année 2008.

3. LUTTE CONTRE LES NUISANCES DES TRANSPORTS TERRESTRES

1- Évaluer le bruit dans l'environnement

En application de la directive européenne 2002/49/CE, la DDEA du Val d'Oise a réalisé une cartographie du bruit des grandes infrastructures routières et ferroviaires du département. Un arrêté préfectoral portant publication de ces cartes a été pris le 3 septembre 2008.

Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil général du Val d'Oise et Bruitparif, la DDEA a piloté une étude commune, pour le compte de l'ensemble des collectivités du Val d'Oise appartenant à l'agglomération parisienne, qui vise à élaborer un diagnostic acoustique du bruit routier, ferré, aérien et industriel sur ce territoire. Des Plans de Prévention du Bruit faisant suite à ces cartes de bruit seront réalisés par les différents gestionnaires d'infrastructures et par les collectivités de l'agglomération parisienne. La DDEA a un rôle d'animateur et d'appui technique dans l'élaboration de ces plans par les différentes autorités compétentes et doit définir un plan d'actions tant sur le réseau routier national que le réseau ferroviaire. A cet effet, un recensement des points noirs du bruit et de leurs caractéristiques a été mis en oeuvre en 2008 par la DDEA et RFF.

2 - Informer sur l'exposition au bruit

Depuis décembre 2008, en complément du classement sonore des voies bruyantes du Val d'Oise, les cartes de bruit du Val d'Oise peuvent être consultées sur le site Internet de la DDEA et de la Préfecture.

4. RESSOURCES EN EAU, MILIEUX DÉGRADÉS

Le « **guichet unique de l'eau** » a pour mission d'instruire les dossiers au titre de la loi sur l'eau: en 2008, il a enregistré 40 dossiers de déclaration, 9 dossiers d'autorisation et 4 dossiers de déclaration d'intérêt général.

1 - Protéger les ressources en eau

- *Protection des captages d'eau potable* : 67 collectivités publiques distributrices d'eau potable sont alimentées par 85 captages dans les nappes souterraines et une prise en rivière à Méry-sur-Oise.

Les 30 points de prélèvement avec périmètre de protection desservent 84 % de la population. En 2008, les 19 dernières études hydrogéologiques et d'environnement ont été lancées et devraient aboutir en 2010 et 2011 à l'instauration des périmètres de protection sur les captages correspondants. Les périmètres de protection de deux captages (Le Thillay et Enghien-les-Bains) ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2008.

- *Application de la directive « nitrates »* : des « Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates » (CIPAN) ont été installées avant culture de printemps à la suite des conventions signées avec le Conseil Général.

- Prévention des pollutions par les produits phytosanitaires : un dossier de construction d'aire de protection pour le remplissage des épandeurs de produits phytosanitaires a été financé.

Directive « eaux résiduaires urbaines » : des mises en demeure pour 3 stations (Cergy Neuville, Asnières sur Oise et Auvers sur Oise) ont été signifiées aux collectivités pour respecter l'échéance du 31 décembre 2011 actée à la suite du Grenelle de l'environnement.

-Captages prioritaires : 7 groupes de captages contaminés par les nitrates et les produits phytosanitaires ont été désignés pour mettre en œuvre des plans d'actions de reconquête de la qualité de l'eau

2 - Pérenniser les activités agricoles sur la plaine de Pierrelaye

Le foyer de chrysomèle du maïs apparu en 2004 est considéré éradiqué grâce à l'obligation de rotations culturales du maïs et l'absence trois années de suite d'insecte piégé. Les cultures alimentaires sont toujours interdites pour cause de pollution des sols par des métaux lourds sauf pour le maïs en alimentation animale.

Les campagnes de surveillance de la nappe n'ont montré aucune contamination par les métaux. Suite aux campagnes de suivi des métaux lourds dans les grains, il apparaît que les tourteaux de colza peuvent intégrer la filière de l'alimentation animale.

5. SITES ET PAYSAGES

1 - Sites « Natura 2000 »

Le comité de pilotage interdépartemental Val d'Oise/Yvelines du site Natura 2000 « Chiroptères du Vexin français », mis en place en 2007 s'est réuni pour la première fois le 8 décembre 2008, en préfecture. Le Parc Naturel Régional du Vexin est le rédacteur du document d'objectifs. Il assure également la rédaction du document d'objectif de la Vallée de l'Epte.

2 - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Cette instance s'est réunie à 6 reprises en formation « sites et paysages », et a examiné 17 dossiers en sites classés et 11 dossiers en sites inscrits.

La formation « nature » a été réunie 2 fois pour l'examen de 2 dossiers en site classé de la « vallée de Chauvry », et 1 dossier en site inscrit de la « Corne Nord-Est du Vexin ».

La formation « carrières » a été réunie 1 fois, le 12 février 2008, pour l'examen d'un dossier à Saint Martin du Tertre (entreprise Picheta).

La formation « publicité » a été convoquée à une seule reprise, pour la présentation du règlement local de publicité de la commune d'Ézanville, qui sera mis en place par arrêté municipal en 2009.

3 - Affichage publicitaire

Les règlements locaux de publicité adoptés par les communes, se substituent à la réglementation nationale et leur permettent de réglementer l'affichage et les enseignes dans l'agglomération.

Deux communes (Bessancourt et Roissy-en-France) ont adopté leur règlement local de publicité. Celui de la commune d'Arnouville-les-Gonesse a été annulé par le tribunal administratif de Cergy.

Au 31 décembre 2008, le Val d'Oise compte 39 communes dotées d'un règlement local de publicité.

4 – Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise assure les compétences de l'Etat en matière de protection du paysage et des espaces protégés, ces derniers occupant environ les $\frac{3}{4}$ de la surface du département. Il veille aussi à la pérennité des édifices protégés, et les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont conservateurs des Monuments Historiques affectés au ministère de la Culture dans leur département (château d'Ecouen, site archéologique de Génainville, 3 dolmens). Dans ce cadre, les ABF sont les maîtres d'œuvre des travaux d'entretien courants des monuments historiques classés du département, subventionnés par la DRAC : le SDAP a géré en 2008 de nombreux chantiers de strict entretien, pour un montant d'environ 265 500 euros (monuments de l'Etat) et de 171 000 euros (monuments n'appartenant pas à Etat).

La qualité des projets et leur bonne insertion dans le contexte urbain ou paysager est assurée par les ABF. Ces derniers délivrent des avis sur tous les projets qui ont pour effet d'apporter des modifications dans les espaces protégés (périmètres de protection d'un monument historique, sites inscrits ou classés) et consacrent également une part importante de leur temps au conseil par des permanences hebdomadaires, tant au bénéfice des élus que du public, architectes ou constructeurs. Le déménagement en août 2008 du SDAP dans les locaux de la sous-préfecture de Pontoise, contribue à développer les relations avec les élus du département. En 2008, environ 5500 avis sur des dossiers de permis de construire, de déclarations préalables ou autorisations diverses ont été délivrés par le service.

En 2008, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager d'Enghien les Bains, qui reconnaît la valeur patrimoniale de l'ensemble de la commune, a été approuvée. A la suite des élections municipales, le service a relancé plusieurs communes, tout particulièrement dans l'est du département, pour élaborer des Périmètres de Protection Modifiés, afin d'adapter à la réalité du terrain et à la qualité du bâti et des sites paysagers les servitudes induites par la protection au titre des Monuments Historiques des édifices.

6. ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES, MUTATIONS ÉCONOMIQUES

1 - Diversifier le tissu économique du département, limiter les disparités territoriales

La DRIRE a rencontré 87 chefs d'entreprises industrielles ou de services à l'industrie.

Le plan « filière mécanique » régional de 4M€ , lancé fin 2007, a pour objectif de proposer des réponses aux problèmes des PME. 9 entreprises mécaniciennes du département sur un effectif régional de 22 bénéficient des actions de ce plan en matière de réflexion stratégique et d'optimisation de la performance industrielle.

2 - Activer un dispositif efficace de veille et de prospective économique

La collaboration des partenaires du développement économique s'est poursuivie par des réunions périodiques : cellule de veille économique, groupe de développement économique, groupe de veille du CODEFI, ...

Le dispositif a dû s'adapter au second semestre pour tenir compte de la situation de crise financière et économique. Dans le cadre de l'opération nationale « parrain PME », la DRIRE conduit depuis l'automne une action ciblée de détection et d'orientation des entreprises confrontées à des difficultés. Les services déconcentrés de l'Etat se réunissent chaque semaine, autour d'une cellule opérationnelle de suivi du dispositif mis en place par le Gouvernement et, dans une formation étendue aux partenaires du développement économique, chaque mois lors des réunions de la commission départementale de financement de l'économie.

3 - Réguler l'activité économique

Avec 134 contrôles d'entreprises par agent, contre 116 en 2007, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a progressé dans la couverture du terrain. Les suites administratives ou judiciaires des contrôles se maintiennent alors que l'effectif a diminué (51 suites par agent, 150 PV, délai de traitement contentieux de 70 jours), avec une diversification importante des suites et une forte progression des transactions. Le taux suites judiciaires (92 %) montre une très bonne coopération avec le parquet.

La régulation concurrentielle a été marquée par les contrôles du secteur industriel et les actions en matière de délais de paiement et de facturation.

En matière de protection économique du consommateur, la qualité de service aux usagers est en bonne progression avec une diminution des délais de réponse. La forte densité commerciale du Val d'Oise constitue un enjeu conduisant à des contrôles planifiés à la distribution ou portant sur les catalogues promotionnels .

Concernant la sécurité du consommateur, les actions de fond (contrôles à la production, à l'importation et à la distribution) sont orientées vers les produits alimentaires et les produits à risque pour le consommateur (produits d'entretien, phytosanitaires, insecticides, cosmétiques, jouets, puériculture, matériels électriques, outillage, équipements de protection individuelle...).

L'année 2008 a été marquée par une recrudescence de plaintes concernant la vente de meubles faisant suite à une invitation à venir retirer un cadeau sur un lieu de vente après obtention d'un gain lors d'un "jeu" téléphonique. 4 interventions importantes et ciblées ont été conduites dans le secteur des vendeurs de meubles installés en baux précaires. Les procédures contentieuses qui ont suivi portaient sur des pratiques commerciales trompeuses et abusives. Différentes victimes ont pu faire valoir avec succès leur droit de rétractation.

La DRIRE assure une mission de contrôle réglementaire dans les domaines de la sécurité des véhicules, des canalisations et des équipements sous pression et de la fiabilité des instruments de mesure, soit 74 audits, inspections ou visites de surveillance d'organismes agréés ou délégués.

4 - Piloter les missions fiscales

a) Assiette des impôts, première mission des services fiscaux

Impôt sur le revenu : 617 735 articles dont 34,52% de non-imposables pour les revenus de l'année 2007. Le nombre d'articles émis continue à progresser régulièrement (+1,22 % entre 2007 et 2008), tandis que le nombre d'articles non-imposables présente une diminution sensible de 4,89% en comparaison de l'année précédente.

Le produit de l'impôt sur le revenu s'élève à 1 123 millions d'euros.

Impôts directs locaux : ils ont donné lieu à l'émission de 872 955 articles (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle confondues) pour un montant global de 1 156 millions d'euros, soit une hausse de 3.33% en comparaison de l'année 2007.

b) Contrôle fiscal

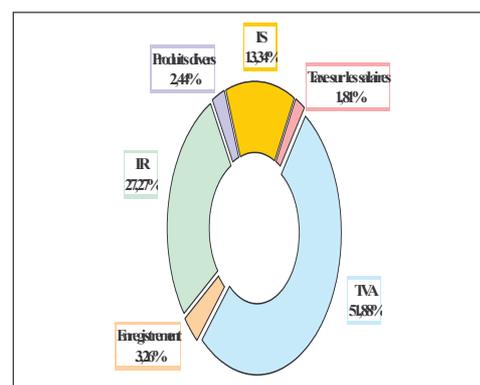
L'activité du contrôle fiscal distingue les contrôles effectués du bureau (contrôle sur pièces), des opérations de contrôle fiscal externe (vérification de comptabilité, examen de situation fiscale personnelle).

Nature des contrôles	Dossiers contrôlés ou opérations de contrôle fiscal externe réalisées		.Rappels d'impôt En milliers d'euros	
	.2007	.2008	.2007	.2008
Contrôle sur pièces	.21 209	.19 122	.44 663	.43 614
Contrôle fiscal externe	683	683	.54 778	.57 195

c) Bilan des impôts recouvrés au profit de l'Etat et des collectivités locales.

.IMPOTS RECOUVRES AU PROFIT DE L'ÉTAT					
En millions d'€uros.	2006	2007	2006/2007 en %	2008	2007/2008 en %

Figure 1 - Impôts perçus au profit de l'Etat

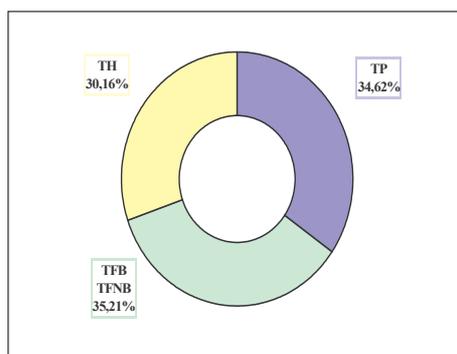


<i>Impôts sur le revenu</i>	1 115,19	1 060,07	-4,94	1 122,52	+5,89
<i>Impôts sur les sociétés (1)</i>	405,68	449,38	+10,77	549	+22,17
<i>Taxes sur les salaires</i>	77,66	84,16	+8,37	74,51	-11,47
<i>Produits divers du budget</i>	69,32	90,32	+30,29	100,60	+11,38
<i>TVA</i>	2 053,18	2 139,77	+4,22	2 135,69	-0,19
<i>Enregistrement et timbre</i>	153,82	176,92	+15,02	134,18	-24,16
Total	3 874,85	4 000,61	+3,25	4 116,50	+2,90

(1) comprend outre les contributions sociales et temporaires ainsi que l'imposition forfaitaire annuelle.

Figure 2 - Impôts locaux

IMPOTS
LOCAUX



<i>En millions d'€uros.</i>	2006	2007	2006/2007 en %	2008	2007/2008 en %
<i>Taxe professionnelle</i>	374,10	384,36	+2,74	400,30	+4,15
<i>Taxe foncière bâti et non bâti</i>	380,98	395,92	+3,92	407,10	+2,82
<i>Taxe d'habitation</i>	327,11	338,60	+3,51	348,70	+2,98
Total	1 082,19	1 118,88	+3,39	1 156,10	+3,33%

7. NUISANCES ET RISQUES DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement est assurée par la DDSV du Val d'Oise et la DRIRE d'Ile de France.

Au 31 décembre 2008, on recensait dans le département 296 établissements autorisés en fonctionnement.

L'année 2008 a vu l'aboutissement de l'instruction de 20 demandes d'autorisation d'exploiter se soldant par la signature de 13 arrêtés préfectoraux d'autorisation, 7 dossiers ayant été retirés par les pétitionnaires avant la fin de la procédure. L'inspection est également à l'origine de 37 arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires venant compléter ou mettre à jour les prescriptions d'exploitation applicables aux installations existantes.

En matière de surveillance des installations, 222 inspections ont été réalisées, elles ont conduit l'autorité préfectorale à prendre 46 arrêtés de mise en demeure. 9 situations d'infractions ont été portées à la connaissance du procureur de la république, dont 5 situations de délit.

En matière de risques technologiques, 4 sites sont classés « SEVESO seuil haut ». Conformément à la réglementation européenne, les plans particuliers d'intervention ont été rédigés. Le programme pluriannuel d'exercices périodiques s'est poursuivi avec, après les 2 exercices de 2007, ceux du dépôt d'hydrocarbures de Chennevières les Louvres et du stockage souterrain de gaz de Saint Clair sur Epte.

L'élaboration des plans de prévention des risques technologiques a, par ailleurs, été lancée pour deux des sites concernés se traduisant par la prescription formelle de ces plans par arrêté préfectoral et le lancement des phases d'association préalable à leur élaboration.

Dans le cadre d'une opération régionale de grande ampleur d'inspections spécifiques d'entrepôts sur le thème de la prévention du risque incendie, 16 entrepôts classés, soit près du quart du parc départemental, ont été inspectés sur une période de 10 jours, les constats justifiant la prise de mise en demeure préfectorale pour 4 d'entre eux.

Le nombre des procédures touchant les installations de récupération de véhicules hors d'usage et l'action conduite pour la mise en conformité réglementaire des ateliers de traitements de surface a connu une forte progression. 7 procédures de régularisation ont ainsi été instruites ou sont en cours pour les premières et, pour les secondes, ont été pris 8 arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires.

Le dossier de cessation d'activités du site de Libiol de Soisy-sous-Montmorency a donné lieu, devant le constat d'une pollution significative de la nappe par des solvants, à un renforcement de la surveillance de la qualité des nappes souterraines associée à la réalisation d'une étude d'interprétation de l'état du milieu et de dépollution.

IV – FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT

1. SERVICE RENDU AU PUBLIC

Les services de l'Etat ont poursuivi en 2008 leurs actions pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

1 - Les sites préfectoraux du Val d'Oise sont certifiés « Qualipref »

La préfecture et les trois sous-préfectures qui sont engagées depuis 3 ans dans une démarche d'amélioration du service rendu au public ont obtenu la certification « Qualipref » délivrée par l'organisme AFAQ-AFNOR.

Ce label de qualité attribué en 2007 a, ainsi, été maintenu pour la préfecture en matière d'accueil des usagers, de délivrance des titres mais également pour la communication de crise. La sous-préfecture de Pontoise a vu également ses engagements de qualité à nouveau confortés pour ce qui concerne les relations avec les collectivités territoriales.

Les sous-préfectures d'Argenteuil et de Sarcelles ont, quant à elles, été certifiées pour la première fois en 2008 pour la qualité de leur accueil et les conditions de délivrances des titres aux usagers.

Le Val d'Oise est le seul département dont l'ensemble des sites préfectoraux est certifié « Qualipref ».

2 – Faciliter la déclaration fiscale et développer l'accueil de proximité constituent les objectifs majeurs des services financiers de l'Etat

La fusion des services fiscaux et des services du Trésor Public en une direction départementale des finances publiques (D.D.F.I.P.) a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers par la création du guichet unique fiscal pour les particuliers. La mise en place de ce Service des Impôts aux Particuliers (S.I.P.) permettra ainsi de simplifier les démarches des usagers qui n'auront plus qu'un seul interlocuteur pour traiter les questions d'assiette et de recouvrement de l'impôt.

L'implantation dans le Val d'Oise de ce type de guichet unique a été amorcée en 2008 par l'organisation du S.I.P. d' Ermont Ouest dont la création sera effective en 2009.

Ce nouveau dispositif d'organisation des services financiers de l'Etat s'est accompagné d'un certain nombre de mesures d'améliorations spécifiques telles que :

- ✓ l'harmonisation des horaires de réception sur les sites du département,
- ✓ l'extension de l'installation de gestionnaires de file d'attente à tous les hôtels des impôts,
- ✓ la professionnalisation de la fonction « accueil » (compétences fiscales, gestion des relations avec l'utilisateur),
- ✓ la mise en place d'indicateurs de mesures de qualité et de procédure de certification « Qualifinances ».

En complément de ces mesures structurelles, des dispositifs spécifiques d'accueil et d'information sont mis en place pendant la campagne d'imposition sur le revenu.

Ainsi, en 2008, près de 84 000 contribuables ont été accueillis dans les services pendant le campagne IR 2008 et plus de 33 000 appels téléphoniques ont été traités à cette occasion.

Lors de cette campagne, outre la mise en place de plate-formes téléphoniques, la sensibilisation à la télédéclaration et l'augmentation des plages d'ouverture au public, un accueil spécifique des personnes malentendantes a été mise en place à Cergy et Argenteuil.

En matière de simplification et de dématérialisation des procédures ou démarches, l'année 2008 aura vu la pérennisation du développement des téléprocédures (Télé-IR pour les particuliers, Télé-TVA et Télé@ctes pour les usagers professionnels) :

- nombre d'adhérents Télé-TV@ : 5 696 (4 671 en 2007, soit une croissance de 22% en un an)
- nombre de télédéclarants : 144 977.

3 - Les services de sécurité publique ont amélioré l'accueil des plaignants et la prise en charge des victimes

L'accueil du public et les conditions de traitement des plaintes ont été améliorés : réaménagement des halls d'accueil, meilleure visibilité des documents d'information à destination des usagers, réinstallation des bureaux de plaintes au rez-de-chaussée des commissariats, meilleure formation des fonctionnaires chargés de l'accueil.

L'acquisition d'ordinateurs portables a permis aux policiers de se déplacer à domicile pour enregistrer les plaintes, dans certaines situations.

De même, la prise en charge des victimes par les travailleurs sociaux et les psychologues a été améliorée grâce à la réorganisation spatiale des bureaux.

Enfin, le partenariat avec les associations d'aide aux victimes a été renforcé. Dans ce cadre, la participation des différents acteurs associatifs, du Parquet, de la DDSP et de la DDASS à des réunions d'informations a contribué à l'amélioration de la prise en charge des victimes.

2. SERVICES RENDUS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

1 - Modernisation et amélioration des échanges

Les échanges par voie dématérialisée avec les collectivités via l'application « ACTES », se sont intensifiées, notamment dans les arrondissements de Sarcelles (+209 %) et de Pontoise (+54%), le nombre d'actes ainsi adressé au représentant de l'Etat ayant atteint 4 568 sur un total d'actes parvenus de 96 154. Fin 2008, ce mode d'acheminement représentait 4,75 % des envois contre 4,57 % en 2007. La progression est faible car dans le même temps le nombre d'actes reçus a augmenté de 14,05 % (96 154 en 2008 contre 84 310 en 2007).

2 - Concours financiers

Ils se sont élevés en 2008 à 870 545 470 € et ont représenté 778 € par habitant - contre 760 € en 2007 et 720 € en 2006 - à travers les montants versés aux collectivités et établissements publics du Val d'Oise.

Les sommes en cause se répartissent comme suit :

<i>CONCOURS FINANCIERS (en €)</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Variation 2008/2007</i>
Aides au fonctionnement : DGF, DSU, DSR ,etc.	590 262 814	600 935 690	612 235 580	+ 1,88 %
Aides à l'investissement : DGE, FCTVA, etc.	68 166 221	90 892 079	112 370 459	+ 23,63 %
Compensations pour transferts de compétences : DDEC, DGD, FCFT	13 041 349	34 080 249	23 693 478	- 30,48 % ⁽¹⁾
Péréquation : FSRIF, DNP, FDPTP, etc.	70 137 811	74 140 619	77 041 624	+ 3,91 %
Allocations compensatrices d'exonérations et de réductions de fiscalité locale	51 660 172	50 066 464	45 204 329	- 9,71 %
TOTAL	793 268 367	850 115 101	870 545 470	+ 2,40 %

(1) : la baisse constatée n'est qu'apparente car en 2007 ont été versées les tranches 2006 et 2007 du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion. Au titre de la seule année 2007, ce fonds représentait 8 907 775 € et en 2008, il atteint 9 913 006 € soit en fait une progression supérieure à 1 M€.

3 - Contrôle de légalité et des finances locales

En 2008, 96 154 actes dont 2 761 actes budgétaires ont été reçus, soit 14,05 % de plus qu'en 2007. Après 3 années de baisse consécutive s'expliquant par les modifications législatives en la matière, le nombre d'actes recommence à augmenter avec les nouveaux transferts de compétence mis en œuvre (routes, personnels des établissements d'enseignement). Les contrôles ont porté sur 100 % des budgets et 53 % des autres actes, et ils aboutissent à peu d'observations (1,26 %) et encore moins à des recours gracieux (191 soit 0,2 %) ou contentieux (18 devant le TA dont 13 procédures devant le juge des référés en l'absence de mise en place d'un service d'accueil communal des élèves en cas de grève du personnel enseignant, et aucune devant la Cour régionale des comptes)

3. DÉPENSES DE L'ETAT

1- « Mutualisation » du fonctionnement des services

- **Les standards** des préfectures et sous-préfectures du Val d'Oise ont été mutualisés au cours de l'année 2008. Cette opération a nécessité une remise à niveau technique des installations téléphoniques et une centralisation des annuaires. La réorganisation du standard a ainsi permis d'améliorer son efficacité et de proposer aux usagers une qualité de service homogène.

- **Mutualisation des commandes** : outre les mutualisations déjà réalisées (affranchissement, et collecte du courrier, fournitures administratives, papier), la préfecture s'est rapprochée de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture pour organiser la négociation et la passation d'un marché pour le renouvellement du parc de photocopieurs (29 copieurs pour la DDEA, 23 pour la préfecture).

- **Formation** : En 2008, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a délégué à la préfecture du Val d'Oise une dotation d'environ 22 000 € pour faciliter la mise en oeuvre d'un plan de formation interministériel. Ainsi la préfecture du Val d'Oise a organisé, en collaboration avec les services de l'Etat, notamment la DDEA, la DGFIP et la DDASS, près de 40 actions qui ont privilégié les thèmes suivants :

- ✓ les affaires communautaires et les enjeux européens,
- ✓ la stratégie nationale de développement durable,
- ✓ la bureautique,
- ✓ le système d'Information Territorial, intranet des services de l'Etat,
- ✓ l'archivage,
- ✓ la sécurité préventive (secourisme-premiers secours).

La réalisation de ces actions a également été facilitée par la mutualisation des moyens pédagogiques et des intervenants des différents services .

2- Modernisation et réorganisation des services

- **Poste de surveillance de la préfecture** : depuis l'automne 2008, la surveillance de la préfecture est désormais assurée par une équipe constituée d'adjoints techniques en journée, et de réservistes de la police nationale la nuit et les week-end. Ce dispositif financé par la préfecture a permis de restituer au commissariat central de Cergy l'équivalent de 8 emplois de policiers.

- **Archivage** : Les actions de sensibilisation, d'information et de formation des personnels à l'archivage ont été plus nombreuses en 2008. De même, le nombre de visites et de consignes de tri a doublé par rapport à 2007:

- 45 visites de service (dont 17 en préfecture et sous-préfectures et 28 en services déconcentrés),
- 1 tableau de gestion a été établi et 35 consignes de tri élaborées.

Les versements d'archives sont en hausse de 37% (versement d'archives historiques: 402,84 mètres linéaires en 54 versements provenant de 29 services de l'Etat et juridictions). Les éliminations, quant elles sont stables (3112 mètres linéaires éliminés).

- **Système d'information territorial du Val d'Oise** : Le développement de ce système collaboratif se poursuit. Un peu moins d'une centaine de nouveaux utilisateurs ont bénéficié d'un accès à cette plate-forme en 2008. Tous les services de l'Etat continuent de publier et d'échanger des informations entre eux avec une nette augmentation des flux échangés sur les missions inter-services.

L'annuaire interactif des services de l'Etat sur le territoire du Val d'Oise qui a été publié en avril 2008 est régulièrement mis à jour depuis cette date.

4. COMMUNICATION EXTERNE

1 – Site « internet » des services de l'Etat

Cet outil est la porte d'entrée vers les services de l'Etat dans le département pour l'utilisateur. Les usagers particuliers, associations, entreprises et collectivités y ont recours pour leurs démarches administratives.

Les connexions ont fortement chuté en 2008 (486 753 connexions en 2008 au lieu de 841 386 connexions en 2007). La baisse du nombre de connexions enregistrée s'explique par le fait que le nouveau logiciel de statistiques n'indique que le nombre des visites réelles sur le site, excluant directement celles des moteurs de recherche.

Une enquête de satisfaction a été réalisée cette année auprès des internautes. 80,67% d'entre eux sont globalement satisfaits du site. Des suggestions concernant la page d'accueil ont été reprises afin de l'alléger et de rendre plus visible la rubrique relative aux démarches administratives.

2 – Relations avec la presse

Outre le correspondant de l'AFP pour le Val d'Oise, les interlocuteurs de presse relèvent essentiellement de la presse écrite départementale (le Parisien Val d'Oise, l'Echo, le Régional, la Gazette du Val d'Oise).

S'agissant de la presse audiovisuelle, les contacts sont fréquents avec les radios IDFM et Radio France, ainsi qu'avec VOTV et l'antenne de France 3 à Cergy.

Au cours de l'année 2008, plus de 400 demandes de la presse ont été adressées au service de la communication. Les sujets d'interrogations des journalistes ont été divers avec quelques thèmes dominants : la sécurité (sécurité routière, délinquance), les élections municipales et cantonales de mars 2008, le contexte économique et social (crise financière, travail dominical, logement...) et l'environnement.

Plusieurs opérations de communication ont été organisées, en particulier dans le domaine de la sécurité routière (Journée d'éducation routière au commissariat de Villiers-le-Bel, médiatisation d'un contrôle routier). Des journées à thèmes ont aussi été mises en place (Journée de la sécurité intérieure, Journée de communication sur les personnes sans-abri ou mal logées...)

3 – Communication de crise

Le service de la communication a participé à un exercice de crise, le 13 novembre 2008 sur le site de la station centrale GDF de Saint-Clair-sur-Epte. Le scénario de l'exercice consistait en une fuite de gaz au cours de travaux dans la zone de traitement de la station.

Cet exercice a permis de tester les capacités de réaction et de communication de l'ensemble des services publics concernés dans une situation aux enjeux de sécurité élevés. Les exigences du référentiel « Qualipref » en matière de communication de crise ont également été suivies lors de cet exercice. Il s'agissait de mettre en place la cellule de communication de crise et de communiquer à la presse les premiers éléments sur l'accident dans l'heure suivant la mise en place du centre opérationnel départemental.

5. REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les comités de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, du 4 avril 2008 et du 11 juin 2008 ont fixé les principes et le sens de la réorganisation de l'administration départementale de l'Etat :

- ✓ concentration sur les priorités,
- ✓ lisibilité : des directions, en nombre restreint, organisées par politique publique, qui mutualiseront largement leurs moyens de fonctionnement.

Le principe qui sous-tend la révision générale des politiques publiques est que les missions de l'Etat doivent s'adapter continuellement aux besoins et attentes des usagers. L'organisation territoriale doit donc être allégée et revue pour bâtir, autour du préfet, une organisation locale de l'Etat plus efficace, cohérente, économe et concentrée sur les missions.

Le cadre de la démarche conduite, au niveau local, par les préfets, a été fixé par des circulaires du Premier Ministre des 7 juillet et 31 décembre 2008.

Comme pour les autres départements de l'Ile-de-France, compte tenu, d'une part, de la situation démographique du département et, d'autre part, de la dimension des problèmes sociaux, le préfet du Val d'Oise a proposé une architecture articulée autour de trois directions départementales interministérielles :

- ✓ direction départementale des territoires et de l'environnement,
- ✓ direction départementale de la protection de la population,
- ✓ direction départementale de la cohésion sociale.

Par ailleurs, le préfet a proposé une nouvelle organisation des services de la préfecture qui, outre le cabinet, comprendrait quatre directions :

- ✓ direction de la prévention des risques,
- ✓ direction de l'accueil du public, de l'immigration et de la citoyenneté,
- ✓ direction du pilotage des actions de l'Etat,
- ✓ direction du respect des lois et des libertés locales.

Une direction départementale des finances publiques regroupera (cf. p. 30 paragraphe 2) les services fiscaux et ceux du trésor public. L'inspection académique exercera, comme toutes les autres inspections de l'Académie, des missions pour le compte de l'ensemble des départements de l'Académie de Versailles (dans le Val d'Oise seront gérés les frais de déplacement).